



Bruxelles, le 7 mars 2011
(OR. en)
7349/11
PRESSE 51

Nouveau pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2011-2020

Le Conseil a adopté ce jour¹ un nouveau pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2011-2020.

Ce nouveau pacte, qui figure à l'annexe des conclusions du Conseil (doc. 7166/11), réaffirme que l'UE est déterminée à combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la protection sociale, à promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des femmes et des hommes et à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Dans ce pacte, le Conseil demande instamment que les États membres et l'Union prennent des mesures visant:

- à mettre un terme à la conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme, à garantir l'égalité de rémunération pour un même travail et à encourager une participation égale des femmes au processus de prise de décision;
- à améliorer l'offre de services d'accueil abordables et de qualité pour les enfants et à favoriser des formules souples de travail;
- à renforcer la prévention de la violence à l'égard des femmes et la protection des victimes, et à insister sur le rôle des hommes et des garçons pour éradiquer la violence à l'égard des femmes.

Le pacte réaffirme également qu'il importe d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les domaines d'action, y compris les politiques extérieures de l'UE.

1 Lors d'une session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs".

P R E S S E

L'égalité des sexes est consacrée par le traité UE, qui affirme que "l'Union promeut l'égalité entre les femmes et les hommes" et que cet objectif doit sous-tendre toutes ses actions.

L'égalité entre les hommes et les femmes revêt aussi une dimension économique importante, et tous les États membres sont convenus de dynamiser l'emploi des femmes et des hommes dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Les États membres sont par conséquent encouragés à promouvoir des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, plus particulièrement en ce qui concerne les lignes directrices de l'UE pour l'emploi. La Commission et le Conseil sont également invités à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le cadre de l'examen annuel de la croissance effectué par l'UE.
